



# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL 2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0760006 - SYN. O2 BRAY SECTEUR COEUR DE BRAY

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

# **Sommaire**

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur la production de l'unité de gestion	8
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	9
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	10
UDI BEAUSSAULT HS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	11
UDI BEAUSSAULT HS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	15
UDI BEAUSSAULT HS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
UDI NESLE-HODENG - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	17
UDI NESLE-HODENG - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	21
UDI BEAUSSAULT BS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023	22
UDI BEAUSSAULT BS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	26
UDI BEAUSSAULT BS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	27
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	28
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	28
Conclusion générale sur l'unité de gestion	30
Signature du document	33
Annexes	34
Liste des sigles	35
Informations sur les Points de Surveillance	36
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	37

### Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

#### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

#### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

#### L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

#### **Information des usagers**

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars\_metropole\_udi\_infofactures.map.

#### Recommandations de consommation

#### Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

# Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

#### Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

#### Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

#### Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

### Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

#### Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

### Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, …). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

# Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

# Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

#### 1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en œuvre.

#### 2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

#### 3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

# Données sur les ressources de l'unité de gestion

#### Situation administrative des captages

#### Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

#### Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

#### Règles de calcul:

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.

40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.

50% Dossier recevable déposé en préfecture.

60% Arrêté préfectoral signé.

80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.

100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

### Gestionnaire du ou des captages : SYN. O2 BRAY SECTEUR COEUR DE BRAY

Descriptif du ou des captages			Situation administrative				Indicateur d'avancement	
Nom	Туре	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
BEAUSSAULT	SOURCE	BEAUSSAULT	00606X0082	Procédure terminée (captage public)	01/02/2000	15/05/2007	11/06/2007	60 %
BEAUSSAULT ANCIEN	SOURCE	BEAUSSAULT	00606X0081	Procédure terminée (captage public)	01/02/2000	15/05/2007	11/06/2007	60 %
NESLE-HODENG	PUITS	NESLE-HODENG	00605X0213	Procédure terminée (captage public)	29/04/2000	15/05/2007	11/06/2007	60 %

# Données sur la production de l'unité de gestion

### **Quelques définitions:**

- Débit de pointe : débit journalier le plus élevé sur 7 jours consécutifs ou débit journalier du mois de consommation maximale.
- Débit moyen journalier : volume produit annuellement divisé par 365.
- Débit réglementaire : débit renseigné par les services des ARS, servant de base à la définition du programme de contrôle sanitaire réglementaire sur cette installation.

# 07601291 - SYN. O2 BRAY

#### 076000577 - BEAUSSAULT HS

### Débits de production

Débits en m3/jou	ır
Débit de pointe	304
Débit moyen journalier	200
Débit réglementaire	200

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement	
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION	
Désinfection à la crépine	DIVERS - hors circulaire	

### 076000710 - NESLE-HODENG

# Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	336
Débit moyen journalier	280
Débit réglementaire	280

### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement	
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION	
Désinfection à la crépine	DIVERS - hors circulaire	

### 076001978 - BEAUSSEAUT BS

# Débits de production

Débits en m3/jour	
Débit de pointe	200
Débit moyen journalier	190
Débit réglementaire	190

#### Procédés de traitement mis en oeuvre

Nom du procédé de traitement	Fonction du procédé de traitement	
CHLORE	3: DESINFECTION OU OXYDO-REDUCTION	
Désinfection à la crépine	DIVERS - hors circulaire	

# Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

# 076000411 - BEAUSSAULT HS

# Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
411	411	411	411

# Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
076	76130	BOUELLES	LA MAISON ROUGE, CORNEMESNIL	1	3
076	76265	FLAMETS-FRETILS	TOTALITE-48 HAB	72	117
076	76323	GRAVAL	TOTALITE	100	155
076	76432	MESNIL-MAUGER	1 ABONNE	1	2
076	76465	NEUVILLE-FERRIERES	LA VALLEE	0,521	3
076	76567	SAINTE-BEUVE-EN-RIVIERE	LE VAL DE BROUELLE	3	5
076	76065	BEAUSSAULT	Plateau, Grattenoix	30	124
076	76454	MORTEMER	LES HATTINGUES	0,5	0
076	76459	NESLE-HODENG	LA MONTAGNE	0,5	2

# 076000412 - NESLE-HODENG

# Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
1 674	1 674	1 674	1 674

# Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
076	76130	BOUELLES	Sauf LA MAISON ROUGE, CORNEMESNIL	99,99	281
076	76465	NEUVILLE-FERRIERES	-LA VALLEE	99	553
076	76649	SAINT-SAIRE	TOTALITE	100	579
076	76459	NESLE-HODENG	PARTIEL 75 %	75	261

# 076001266 - BEAUSSAULT BS

# Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
359	359	359	359

# Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
076	76065	BEAUSSAULT	Centre, Vallée	70	289
076	76459	NESLE-HODENG	TORCY BETHLEM HODENG	20	70

# Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

# Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

	Indicateur global de qualité							
Α	Eau de bonne qualité							
В	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées							
С	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation							
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation							

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

076000411 - BEAUSSAULT HS

076000412 - NESLE-HODENG

076001266 - BEAUSSAULT BS

# Unité de distribution BEAUSSAULT HS (076000411)

# Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BEAUSSAULT HS

Porose àtres	lle:+4	Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. vale dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		120,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		120,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		1,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	9,00	12,73	19,80		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAN d'origine souter	ITE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	UILIBRE / 3 = LÉG t de milieux fissu	BÈREMENT AGRES rés présentant un	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd	AGRESSIVE) odique important	te et supérieure à	a 2,0 NFU, la référ	ence de qualité es	t de 0,5 NFL
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	ı										
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,10	0,25	0,45		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,12	0,27	0,48		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b> (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfil la limite de qualité de 1 NFU.	TANTE /1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAN d'origine souter	ITE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	UILIBRE / 3 = LÉC t de milieux fissu	SÈREMENT AGRES rés présentant un	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd	AGRESSIVE) odique important	te et supérieure à	a 2,0 NFU, la référ	ence de qualité es	t de 0,5 NFU
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	8	7,10		7,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,39		7,39		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					4	25,80		27,80		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					4	28,30		29,50		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	112,40	112,40	112,40		
CHLORURES	mg/L						15.00	15,20	15,70		
					250,00	4	15,00		.0,, 0		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	250,00 1 100,00	4 8	575,00	626,13	753,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C MAGNÉSIUM	microS/cm mg/L			200,00							
				200,00		8	575,00	626,13	753,00		
MAGNÉSIUM	mg/L			200,00		8 1	575,00 2,60	626,13 2,60	753,00 2,60		
MAGNÉSIUM POTASSIUM	mg/L mg/L			200,00	1100,00	8 1 1	575,00 2,60 0,90	626,13 2,60 0,90	753,00 2,60 0,90		
MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM	mg/L mg/L mg/L			200,00	1100,00	8 1 1 1	575,00 2,60 0,90 6,40	626,13 2,60 0,90 6,40	753,00 2,60 0,90 6,40		
MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM SULFATES	mg/L mg/L mg/L			200,00	1100,00	8 1 1 1	575,00 2,60 0,90 6,40	626,13 2,60 0,90 6,40	753,00 2,60 0,90 6,40		
MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM SULFATES FER ET MANGANESE	mg/L mg/L mg/L mg/L			200,00	1 100,00 200,00 250,00	8 1 1 1 4	575,00 2,60 0,90 6,40 5,40	626,13 2,60 0,90 6,40 5,50	753,00 2,60 0,90 6,40 5,70		
MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM SULFATES FER ET MANGANESE FER TOTAL	mg/L mg/L mg/L mg/L			200,00	1100,00 200,00 250,00	8 1 1 1 4	575,00 2,60 0,90 6,40 5,40	626,13 2,60 0,90 6,40 5,50	753,00 2,60 0,90 6,40 5,70		
MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM SULFATES FER ET MANGANESE FER TOTAL MANGANÈSE TOTAL PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L microgramme/L			200,00	200,00 250,00 200,00 50,00	8 1 1 1 4	575,00 2,60 0,90 6,40 5,40 0,00 0,00	626,13 2,60 0,90 6,40 5,50 0,00 0,00	753,00 2,60 0,90 6,40 5,70		
MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM SULFATES FER ET MANGANESE FER TOTAL MANGANÈSE TOTAL	mg/L mg/L mg/L mg/L		50,00	200,00	1100,00 200,00 250,00	8 1 1 1 4	575,00 2,60 0,90 6,40 5,40	626,13 2,60 0,90 6,40 5,50	753,00 2,60 0,90 6,40 5,70		

# Unité de distribution : BEAUSSAULT HS

Code: 076000411

Paramètres	Unité	Limites	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. valo dépass	
rarametres	Unite	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	4	0,30	0,41	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	1.										
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00		,	1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
	Ň)/L										
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,80	0,80	0,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,10	1,10	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	1,88	1,88	1,88		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE MÉTA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE PARA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATI	LS										
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH YLÈN	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
	croprammc/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES							_				
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

### PESTICIDES TRICETONES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

#### PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

# Unité de distribution : BEAUSSAULT HS

Code: 076000411

Paramètres	l lair f	Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. vale dépass	
Parametres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
ESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
nocome sobstance de cette familie n'a été rétrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
PESTICIDES TRIAZOLES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS	microgramme/L		0.10			1	0.03	0.03	0.03		
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée	microgramme/L		0,10 0,10			1 1	0,03 0,05	0,03 0,05	0,03 0,05		
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS ATRAZINE DÉSÉTHYL											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,05	0,05	0,05		
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10 0,10			1 1	0,05 0,02	0,05 0,02	0,05	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888	microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10			1 1 4	0,05 0,02 0,00	0,05 0,02 0,02	0,05 0,02 0,02	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10			1 1 4	0,05 0,02 0,00	0,05 0,02 0,02	0,05 0,02 0,02	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée	microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10			1 1 4	0,05 0,02 0,00	0,05 0,02 0,02	0,05 0,02 0,02	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES DIVERS	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R471811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE) TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R471811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)  TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS  MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES DIVERS ANTHRAQUINONE (PESTICIDE) TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES DIVERS ANTHRAQUINONE (PESTICIDE) TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE PCB, DIOXINES, FURANES	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 1 1 1	0,05 0,02 0,00 0,11	0,05 0,02 0,02 0,12	0,05 0,02 0,02 0,13	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R471811 MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES DIVERS ANTHRAQUINONE (PESTICIDE) TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE PCB, DIOXINES, FURANES PCB 101 PCB 118	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 1	0,05 0,02 0,00 0,11 0,01 0,23 0,03	0,05 0,02 0,02 0,12 0,01 0,23 0,03	0,05 0,02 0,02 0,13 0,01 0,23	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL CHLORIDAZONE DESPHÉNYL CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL CHLOROTHALONIL R417888 CHLOROTHALONIL R477811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES DIVERS ANTHRAQUINONE (PESTICIDE) TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE PCB, DIOXINES, FURANES PCB 101 PCB 118 PCB 138	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11 0,01 0,23 0,03	0,05 0,02 0,02 0,12 0,01 0,23 0,03	0,05 0,02 0,02 0,13 0,01 0,23 0,03	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R477811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)  FOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS  MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 4 1 1 1 1 1	0,05 0,02 0,00 0,11 0,01 0,23 0,00 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,12 0,01 0,01 0,23 0,00 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,13 0,01 0,23 0,00 0,00 0,00 0,00	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R4778811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)  TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS  MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153  PCB 153	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11 0,01 0,03 0,03 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,12 0,01 0,03 0,03 0,00 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,13 0,01 0,23 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R471811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)  TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS  MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 138  PCB 153  PCB 180  PCB 28	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 1 1 1 1 1 1 1	0,05 0,02 0,00 0,11 0,01 0,23 0,03	0,05 0,02 0,02 0,12 0,01 0,03 0,03 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,13 0,01 0,23 0,03	4	
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée PESTICIDES STROBILURINES  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  MÉTABOLITES PERTINENTS  ATRAZINE DÉSÉTHYL  CHLORIDAZONE DESPHÉNYL  CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL  CHLOROTHALONIL R417888  CHLOROTHALONIL R4778811  MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A  Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée  PESTICIDES DIVERS  ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)  TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS  MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153  PCB 153	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L PAS ÉTÉ CARACTI  microgramme/L	ÉRISÉE	0,10 0,10 0,10 0,10			1 1 4 4 4	0,05 0,02 0,00 0,11 0,01 0,03 0,03 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,12 0,01 0,03 0,03 0,00 0,00 0,00 0,00	0,05 0,02 0,02 0,13 0,01 0,23 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	4	

#### Unité de distribution : BEAUSSAULT HS

Code: 076000411

Down Store	II. in f	Limites d	e qualité	Références	de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi		mini	moy		Limites	Réf.
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

#### Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine déséthyl déisopro pyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentaz one, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromophos éthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, bénalaxyl, captane, carba ryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane béta, chlorfenvinphos, chloridazone, chlor mequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlort oluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, c ymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthyl isoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, diflubenzur on, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméturon, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, di méthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, e sa alachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucar be, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, fluf enacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir, meptyl, flurtamone, flus ilazol, flutolanil, flutriafol, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, h ch alpha, hch béta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, h exazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodos ulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, m etconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéh yde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, ox ne, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, phorate, phosa lone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, pro panil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop éthyle, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, s piroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite lm6, terbutryn e, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4, 5, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, va midothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

# Unité de distribution BEAUSSAULT HS (076000411)

# Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

#### Nombre de dépassement des limites de qualité :

4

Installation	Installation Paramètre Date Résultat		Limites de qualité		Références de qualité			
		24.5		Mini	Maxi	Mini	Maxi	
TTP: BEAUSSAULT HS	CHLOROTHALONIL R471811	06/12/2023	0,12 microgramme/L		0,10			
						Références de qualité		
Installation	Paramètre	Date	Résultat		le qualité			
				Mini	Maxi	Mini	Maxi	
TTP: BEAUSSEAUT BS	CHLOROTHALONIL R471811	30/10/2023	0,11 microgramme/L		0,10			
	CHLOROTHALONIL R471811	13/11/2023	0,13 microgramme/L		0,10			
	CHLOROTHALONIL R471811	06/12/2023	0,12 microgramme/L		0,10			

#### Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites d	e qualité	Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP: BEAUSSEAUT BS	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	22/08/2023	1,00 n/(100mL)				0,00

# Unité de distribution BEAUSSAULT HS (076000411)

# Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

# 1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	8	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	4
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	63,64 %

<sup>\*</sup> Ne tient pas compte des dérogations

# Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

	Indicateur global de qualité						
	A : Eau de bonne qualité						
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées						
C	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation						
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation						

# 2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	8	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	87,50 %	100,00 %

# Observations / recommandations techniques :

# Unité de distribution NESLE-HODENG (076000412)

# Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : NESLE-HODENG

Parago	ئە:ھال	Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. val dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					9	0,00		7,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					9	0,00		12,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	9	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			9	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	9	8,90	13,92	21,30		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi- la limite de qualité de 1 NFU.	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQ rraine provenan	UILIBRE / 3 = LÉC t de milieux fissu	GÈREMENT AGRES urés présentant un	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd	AGRESSIVE) odique importan	te et supérieure à	à 2,0 NFU, la réféi	rence de qualité e	st de 0,5 NFU
ASPECT (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						9	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	8	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	ı										
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					9	0,10	0,22	0,34		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					9	0,11	0,24	0,36		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfix la limite de qualité de 1 NFU.	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	ENT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQ rraine provenan	UILIBRE / 3 = LÉC t de milieux fissu	GÈREMENT AGRES urés présentant un	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd	AGRESSIVE) odique importan	te et supérieure à	à 2,0 NFU, la réféi	rence de qualité e	st de 0,5 NFU
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	2		2		
PH	unité pH			6,50	9,00	9	7,20		7,50		
PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	unité pH					1	7,38		7,38		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					1	27,35		27,35		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					1	29,76		29,76		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	114,60	114,60	114,60		
CHLORURES	mg/L				250,00	1	16,00	16,00	16,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	9	580,00	616,78	640,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	2,70	2,70	2,70		
POTASSIUM	mg/L					1	1,30	1,30	1,30		
SODIUM	mg/L				200,00	1	7,70	7,70	7,70		
SULFATES	mg/L				250,00	1	6,30	6,30	6,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
•	<b>S</b> .										
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			9	23,00	28,87	35,40		

# Unité de distribution : NESLE-HODENG

Code: 076000412

		Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. val dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	1	0,25	0,25	0,25		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M	ı <b>.</b>										
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	0,62	0,62	0,62		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	1,10	1,10	1,10		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,50	1,50	1,50		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,60	0,60	0,60		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	3,19	3,19	3,19		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE XYLÈNE MÉTA	microgramme/L microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE PARA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATI							-,	2,22	7,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L		0,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L		, -			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH YLÈN	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATI	QU										
ACÉNAPHTHYLÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		

		Limites o	le qualité	Références	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. vale dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10		•	1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
LUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
LUORÈNE	microgramme/L					1	0,01	0,01	0,01		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,02	0,02	0,02		
NDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,10	0,10	0,10		
YRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
ENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé  ESTICIDES ORGANOCHLORES  ucune substance de cette famille n'a été retrouvé  ESTICIDES ORGANOPHOSPHORES  ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	е										
PESTICIDES TRIAZINES											
TRAZINE	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
ESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvé	е										
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	e										
ESTICIDES SULFONYLUREES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	e										
ESTICIDES PYRETHRINOIDES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	е										
ESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOL	s										
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	e										
	-										

# Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

MÉTABOLITES PERTINENTS

PESTICIDES STROBILURINES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES TRIAZOLES

1 0,04 0,04 0,04 ATRAZINE DÉSÉTHYL microgramme/L 0,10

#### Unité de distribution : NESLE-HODENG

Code: 076000412

- \.		Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur maxi	Nb. val dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy		Limites	Réf.
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,05	0,05	0,05		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N	I'A PAS ÉTÉ CARACTI	ÉRISÉE									
Aucune substance de cette famille n'a été retrouv	rée										
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,13	0,13	0,13		
PCB, DIOXINES, FURANES											
PCB 101	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 118	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 138	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 153	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 180	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 28	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 35	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 52	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PCB 54	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQU	ES										
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

#### Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine déséthyl déisopro pyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentaz one, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromophos éthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, bénalaxyl, captane, carba ryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane béta, chlorfenvinphos, chloridazone, chlor mequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlortoluron, clethodime, clodi nafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, cymoxanil, cyperméthrine , cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', dde-4,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthylisoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, diflubenzuron, diflufénicanil, difénoc onazole, dimoxystrobine, diméturon, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, diméthénamide oxa, dinitroc résol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachl ore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucarbe, fenox ycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, fl ufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, fluovrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir, meptyl, flurtamone, flusilazol, flu tolanil, flutriafol, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, hch alpha, hch béta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, hexazinone , hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodosulfuron-m ethyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, metconazol , metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéhyde, méta mitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfu ron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadiazon, oxadiayl, oxychlordane, oxyd éméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, phorate, phosalone, ph osphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, propanil, pr opaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop éthyle, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, spiroxami ne, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbutryne, thiabendazole, thiaclopride, thiameth oxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4,5, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, vamidothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3, 4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpb, 2,6 dichlorobenzamide

# Unité de distribution NESLE-HODENG (076000412)

# Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

# 1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non-conformes	0	o
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

<sup>\*</sup> Ne tient pas compte des dérogations

# Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

	Indicateur global de qualité							
	A : Eau de bonne qualité							
Λ	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées							
A	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation							
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation							

# 2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	9	9
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	100,00 %	100,00 %

# Observations / recommandations techniques :

# Unité de distribution BEAUSSAULT BS (076001266)

# Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BEAUSSAULT BS Code : 076001266

Paramètres	1127	Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de		Valeur	Valeur	Nb. vale dépass	
Parametres Parametres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					8	0,00		120,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					8	0,00		120,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	8	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	8	0,00		1,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			8	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	8	9,00	12,21	19,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	ENT INCRUSTAN d'origine soute	NTE / 2 = A L'ÉQU rraine provenant	JILIBRE / 3 = LÉC de milieux fissu	GÈREMENT AGRES rés présentant ur	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité péri	AGRESSIVE) odique important	te et supérieure à	à 2,0 NFU, la réféi	rence de qualité e	st de 0,5 N
ASPECT (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						8	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,00	0,00	0,00		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	I										
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					8	0,15	0,26	0,45		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					8	0,17	0,27	0,48		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	JILIBRE / 3 = LÉC de milieux fissu	GÈREMENT AGRES rés présentant ur	SSIVE / A - FALL	ACRESSIVE)			rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	JILIBRE / 3 = LÉC de milieux fissu 1	SÈREMENT AGRES rés présentant ur 2	SSIVE / A - FALL	ACRESSIVE)			rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfila limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux unité pH	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd	AGRESSIVE) odique important		à 2,0 NFU, la réféi	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfil a limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*) PH	cielles et pour les eaux	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur 2	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd 1	AGRESSIVE) odique important 2		a 2,0 NFU, la réféi 2	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS  (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfix  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON	cielles et pour les eaux unité pH	ENT INCRUSTAR d'origine souter	VTE / 2 = A L'ÉQi rraine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur 2	SSIVE / 4 = EAU , ne turbidité périd 1 8	AGRESSIVE) odique important 2 7,10		à 2,0 NFU, la réféi 2 7,70	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS ***)' Au départ de la distribution, pour les eaux superfit la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	unité pH unité pH	ENT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQI traine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur 2	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd 1 8	AGRESSIVE) odique important 2 7,10 7,39		2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS  (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi a limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	unité pH unité pH unité pH	ENT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQI taine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur 2	SSIVE / 4 = EAU .ne turbidité périd  1  8  1  4	AGRESSIVE) odique important 2 7,10 7,39 25,80		2,0 NFU, la référ 2 7,70 7,39 27,80	rence de qualité e.	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION	unité pH unité pH unité pH	ENT INCRUSTAR d'origine soute	VTE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur 2	SSIVE / 4 = EAU .ne turbidité périd  1  8  1  4	AGRESSIVE) odique important 2 7,10 7,39 25,80		2,0 NFU, la référ 2 7,70 7,39 27,80	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (*)") Au départ de la distribution, pour les eaux superfit la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM	unité pH unité pH unité pH °f	ENT INCRUSTAR d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	de milieux fissu	rés présentant ur 2	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périd 1 8 1 4	AGRESSIVE) odique important  2  7,10  7,39  25,80  28,30	te et supérieure à	2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39 27,80 29,50	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfila limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES	unité pH unité pH unité pH °f °f mg/L	ENT INCRUSTAR d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI traine provenant	de milieux fissu	2 9,00	SSIVE / 4 = EAU /ne turbidité périd  1  8  1  4  4	AGRESSIVE) odique important  2  7,10  7,39  25,80  28,30	te et supérieure à	2,0 NFU, la référ 2 7,70 7,39 27,80 29,50	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C	unité pH unité pH unité pH °f °f mg/L mg/L	ENT INCRUSTAI d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI	1 6,50	2 9,00 250,00	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périé  1  8  1  4  4  1	AGRESSIVE) odique important  2  7,10  7,39  25,80  28,30  112,40  15,00	te et supérieure à 112,40 15,20	2,0 NFU, la référ 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfila la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM	unité pH unité pH of f mg/L mg/L microS/cm	ENT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00	SSIVE / 4 = EAU /. see turbidité périe  1  8  1  4  4  1  8	AGRESSIVE) odique importanti 2 7,10 7,39 25,80 28,30 112,40 15,00 578,00	112,40 15,20 627,38	2,0 NFU, la référ 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00	rence de qualité e.	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS ****) Au départ de la distribution, pour les eaux superfila limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM	unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00	\$\$SIVE / 4 = EAU p. Receive for the first period of the first peri	AGRESSIVE) odique importani  2  7,10  7,39  25,80  28,30  112,40  15,00  578,00  2,60	112,40 15,20 627,38 2,60	2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60	rence de qualité e.	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfil la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (**)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM  SODIUM	unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine soute	NTE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 1100,00	SSIVE / 4 = EAU / ne turbidité périk 1 8 1 4 4 4 1 1 4 8 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	AGRESSIVE) odique importani  2  7,10  7,39  25,80  28,30  112,40  15,00  578,00  2,60  0,90	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90	2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS  (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM  SODIUM  SULFATES	unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 1100,00	1 8 1 4 4 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	AGRESSIVE) adique important  2 7,10 7,39 25,80 28,30  112,40 15,00 578,00 2,60 0,90 6,40	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90 6,40	2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90 6,40	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS ***)*Au départ de la distribution, pour les eaux superfila la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM  SODIUM  SULFATES  FER ET MANGANESE	unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 1100,00	1 8 1 4 4 4 4 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	AGRESSIVE) adique important  2 7,10 7,39 25,80 28,30  112,40 15,00 578,00 2,60 0,90 6,40	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90 6,40	2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90 6,40	rence de qualité e.	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS **) Au départ de la distribution, pour les eaux superfit la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM  SODIUM  SULFATES  FER ET MANGANESE  FER TOTAL	unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine souter	NTE / 2 = A L'ÉQI raine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 250,00	1 8 1 4 4 4 4 8 1 1 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	AGRESSIVE) adique important  2  7,10  7,39  25,80  28,30  112,40  15,00  578,00  2,60  0,90  6,40  5,40	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90 6,40 5,50	2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90 6,40 5,70	rence de qualité e	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (*) = EAU INCRUS  (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfi la limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (*) / 1/2/3/4  (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM  SODIUM  SULFATES  FER ET MANGANESE  FER TOTAL  MANGANÈSE TOTAL	unité pH unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 200,00 200,00	SSIVE / 4 = EAU / 2 to turbidité périk  1  8  1  4  4  1  1  4  8  1  1  1  1  1  1  1	AGRESSIVE) odique importani 2 7,10 7,39 25,80 28,30 112,40 15,00 578,00 2,60 0,90 6,40 5,40	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90 6,40 5,50	2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90 6,40 5,70	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfila limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  PH  PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM	unité pH unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 200,00 200,00	SSIVE / 4 = EAU / 2 to turbidité périk  1  8  1  4  4  1  1  4  8  1  1  1  1  1  1  1	AGRESSIVE) odique importani 2 7,10 7,39 25,80 28,30 112,40 15,00 578,00 2,60 0,90 6,40 5,40	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90 6,40 5,50	2,0 NFU, la réféi 2 7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90 6,40 5,70	rence de qualité e:	st de 0,5 N
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfila limite de qualité de 1 NFU.  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*) PH PH D'ÉQUILIBRE À LA T° ÉCHANTILLON TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION CALCIUM CHLORURES CONDUCTIVITÉ À 25°C MAGNÉSIUM POTASSIUM SODIUM SULFATES FER ET MANGANESE FER TOTAL MANGANÈSE TOTAL PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	unité pH unité pH unité pH of of mg/L mg/L microS/cm mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L mg/L	ENT INCRUSTAN d'origine soutei	NTE / 2 = A L'ÉQI rraine provenant	1 6,50	2 9,00 250,00 200,00 50,00	SSIVE / 4 = EAU / A = EAU	AGRESSIVE) addique important  2 7,10 7,39 25,80 28,30  112,40 15,00 578,00 2,60 0,90 6,40 5,40  0,00 0,00	112,40 15,20 627,38 2,60 0,90 6,40 5,50	2,0 NFU, la réféi 2,7,70 7,39 27,80 29,50 112,40 15,70 753,00 2,60 0,90 6,40 5,70	rence de qualité e:	st de 0,5 N

# Unité de distribution : BEAUSSAULT BS

Code: 076001266

Paramètres	Unité	Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. valo dépass	
rarametres	Office	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	4	0,30	0,41	0,50		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,01	0,01	0,01		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	N)/L		1,50			1	0,06	0,06	0,06		
MERCURE	mg/L										
MERCURE SÉLÉNIUM	microgramme/L microgramme/L		1,00 20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE	microgramme/L		20,00				0,00	0,00	0,00		
	5 - 4					_	0.05	0.05	0.05		
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,05	0,05	0,05		
•	Bq/L				100.00	1	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			1	0,80	0,80	0,80		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	1,10	1,10	1,10		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			1	0,00	0,00	0,00		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			1	1,88	1,88	1,88		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CUMÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ETHYLBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
STYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE MÉTA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE ORTHO	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
XYLÈNE PARA	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATII											
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2 TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10.00			1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROETHYLENE TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TETRACHLOROETHANE-1,1,2,2 TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTH	microgramme/L										
YLÈN	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

### PESTICIDES TRICETONES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

#### PESTICIDES ARYLOXYACIDES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

# Unité de distribution : BEAUSSAULT BS

Code: 076001266

- \		Limites	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. valo dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf
ESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,03	0,03	0,03		
CHLORIDAZONE DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,05	0,05	0,05		
CHLORIDAZONE MÉTHYL DESPHÉNYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
CHLOROTHALONIL R417888	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,02	0,02		
CHLOROTHALONIL R471811	microgramme/L		0,10			4	0,11	0,12	0,13	4	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A	PAS ETE CARACTE	RISEE									
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
ANTHRAQUINONE (PESTICIDE)	microgramme/L		0,10			1	0,01	0,01	0,01		
			0,50			1	0,23	0,23	0,23		
	microgramme/L		0,30								
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS	-		0,30								
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE	microgramme/L		0,30			1	0,03	0,03	0,03		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE PCB, DIOXINES, FURANES	microgramme/L		0,30								
MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE PCB, DIOXINES, FURANES PCB 101	microgramme/L		0,30			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS ESA METAZACHLORE PCB, DIOXINES, FURANES PCB 101 PCB 118	microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,30			1 1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,50			1 1 1	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,50			1 1	0,00	0,00	0,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,30			1 1 1	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153  PCB 180	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,30			1 1 1 1	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153  PCB 180  PCB 28	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,30			1 1 1 1	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS  MÉTABOLITES NON PERTINENTS  ESA METAZACHLORE  PCB, DIOXINES, FURANES  PCB 101  PCB 118  PCB 138  PCB 153  PCB 180  PCB 28  PCB 35  PCB 52	microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L microgramme/L		0,30			1 1 1 1 1	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		

#### Unité de distribution : BEAUSSAULT BS

Code: 076001266

Paramètres	Unité	Limites de qualité Référence		Références	éférences de qualité		Valeur	Valeur	Valeur	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ETHYLUREE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

#### Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétamiprid, acétochlore, alachlore, aldicarbe, aldicarbe sulfoné, aldrine, amidosulfuron, aminotriazole, ampa, améthryne, asulame, atrazine déséthyl déisopro pyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azimsulfuron, azinphos méthyl, azinphos éthyl, azoxystrobine, benfluraline, benoxacor, bentaz one, bifenox, bifenthrine, bitertanol, boscalid, bromacil, bromophos méthyl, bromophos éthyl, bromoxynil, bromuconazole, butraline, buturon, bénalaxyl, captane, carba ryl, carbendazime, carbofuran, carboxine, carbétamide, cga 354742, cga 369873, chlorbromuron, chlordane alpha, chlordane béta, chlorfenvinphos, chloridazone, chlor mequat, chloro-4 méthylphénol-2, chlorothalonil, chlorothalonil-4-hydroxy, chloroxuron, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlorsulfuron, chlort oluron, clethodime, clodinafop-propargyl, clomazone, clothianidine, coumafène, coumatétralyl, cyanazine, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cycluron, cyfluthrine, c ymoxanil, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyromazine, ddd-2,4', ddd-4,4', dde-2,4', ddt-2,4', ddt-4,4', deltaméthrine, desmethylnorflurazon, desméthyl isoproturon, desmétryne, diallate, diazinon, dicamba, dichlobénil, dichlorprop, dichlorvos, dichorophène, diclofop méthyl, dicofol, dieldrine, diethofencarbe, diflubenzur on, diflufénicanil, difénoconazole, dimoxystrobine, diméturon, dimétachlore, diméthachlore oxa, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diméthénamide esa, di méthénamide oxa, dinitrocrésol, dinoseb, dinoterbe, disyston, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan sulfate, endrine, epoxyconazole, esa acetochlore, e sa alachlore, esa metolachlore, esfenvalérate, ethidimuron, ethion, ethofumésate, ethoprophos, ethylenethiouree, fenbuconazole, fenchlorphos, fenitrothion, fenobucar be, fenoxycarbe, fenpropidin, fenpropimorphe, fenvalérate, fipronil, flamprop-isopropyl, flazasulfuron, flonicamide, florasulam, fluazifop butyl, fluazinam, fludioxonil, fluf enacet, flufenacet esa, flufénacet oxa, flufénoxuron, fluométuron, flupyrsulfuron-méthyle, fluquinconazole, flurochloridone, fluroxypir, fluroxypir, meptyl, flurtamone, flus ilazol, flutolanil, flutriafol, folpel, fomesafen, fonofos, foramsulfuron, fénarimol, fénazaquin, fénoxaprop-éthyl, fénuron, glufosinate, glyphosate, haloxyfop éthoxyéthyl, h ch alpha, hch béta, hch delta, hch epsilon, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexaconazole, h exazinone, hydroxycarbofuran-3, hydroxyterbuthylazine, imazalile, imazamox, imazaméthabenz, imazaméthabenz-méthyl, imazaquine, imidaclopride, indoxacarbe, iodos ulfuron-methyl-sodium, ioxynil, iprodione, iprovalicarb, isodrine, isoproturon, isoxaben, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, malathion, mepiquat, m etconazol, metsulfuron méthyl, molinate, monolinuron, monuron, myclobutanil, mécoprop, mésosulfuron-méthyl, mésotrione, métabenzthiazuron, métalaxyle, métaldéh yde, métamitrone, métazachlore, méthiocarb, méthomyl, méthoxychlore, métobromuron, métolachlore, métosulam, métoxuron, métribuzine, mévinphos, napropamide, nicosulfuron, nitrofène, norflurazon, néburon, ométhoate, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, ox ne, oxydéméton méthyl, paclobutrazole, parathion méthyl, parathion éthyl, penconazole, pencycuron, pendiméthaline, pentachlorophénol, perméthrine, phorate, phosa lone, phosphamidon, phoxime, picoxystrobine, prochloraze, procymidone, prométhrine, prométon, propachlore, propachlore esa, propachlore oxa, propamocarbe, pro panil, propaquizafop, propazine, prophame, propiconazole, propoxur, propyzamide, prosulfocarbe, prosulfuron, pymétrozine, pyraclostrobine, pyrimicarbe, pyrimiphos méthyl, pyrimiphos éthyl, pyriméthanil, quimerac, quinalphos, quinoxyfen, quizalofop éthyle, rimsulfuron, secbuméton, siduron, simazine, simazine hydroxy, simétryne, s piroxamine, sulcotrione, sulfosulfuron, sébuthylazine, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazine métabolite lm6, terbutryn e, thiabendazole, thiaclopride, thiamethoxam, thifensulfuron méthyl, thébuthiuron, triallate, triasulfuron, triazamate, triazoxide, tribenuron-méthyle, trichlorophénol-2,4, 5, triclopyr, trifloxystrobine, trifluraline, triflusulfuron-methyl, trinéxapac-éthyl, triticonazole, tébuconazole, tébufénozide, tébutam, tétrachlorvinphos, tétraconazole, va midothion, vinchlozoline, zoxamide, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 2,4,5-t, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide

# Unité de distribution BEAUSSAULT BS (076001266)

# Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

#### Nombre de dépassement des limites de qualité :

4

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité		
				Mini	Maxi	Mini	Maxi	
TTP: BEAUSSAULT HS	CHLOROTHALONIL R471811	06/12/2023	0,12 microgramme/L		0,10			
				Limites o	le qualité	Références de qualité		
Installation	Paramètre	Date	Résultat	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
TTP: BEAUSSEAUT BS	CHLOROTHALONIL R471811	30/10/2023	0,11 microgramme/L				TIUXI	
THE BEAUSSEAUT BS	CHEOROTHALONIE RAY IOTI	30/10/2023	o, ii iiici ograiiiiic/E		0,10			
	CHLOROTHALONIL R471811	13/11/2023	0,13 microgramme/L		0,10			
	CHLOROTHALONIL R471811	06/12/2023	0,12 microgramme/L	0,10				

#### Nombre de dépassement des références de qualité :

1

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP: BEAUSSEAUT BS	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	22/08/2023	1,00 n/(100mL)				0,00

# Unité de distribution BEAUSSAULT BS (076001266)

# Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

### 1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	8	11
Nombre de prélèvements non-conformes	0	4
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	63,64 %

<sup>\*</sup> Ne tient pas compte des dérogations

# Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

La présence d'un produit de dégradation de pesticide dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau sont à mener (protection de la ressource, traitement de l'eau). L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité				
	A : Eau de bonne qualité			
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées			
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation			
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation			

# 2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	8	11
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	87,50 %	100,00 %

# Observations / recommandations techniques :

# Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

# Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année	TTP - BEAUSSAULT HS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2021	Nombre de prélèvements :	2
2000	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2022	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2023	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	TTP - NESLE-HODENG	
2021	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 %
2022	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 %
2023	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 1
	Conformité pour l'installation sur trois ans: Nombre de prélèvements :	100,00 % 5

Année	TTP - BEAUSSEAUT BS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2021	Nombre de prélèvements :	2
2000	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2022	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2023	Nombre de prélèvements :	2
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6

Année	UDI - BEAUSSAULT HS	
2021	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 4
2022	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 5
2023	Conformité sur l'installation : Nombre de prélèvements :	100,00 % 4
	Conformité pour l'installation sur trois ans: Nombre de prélèvements :	100,00 % 13

Année	UDI - NESLE-HODENG	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2021	Nombre de prélèvements :	8
2000	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2022	Nombre de prélèvements :	8
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2023	Nombre de prélèvements :	8
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	24

Année	UDI - BEAUSSAULT BS	
2021	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2021	Nombre de prélèvements :	4
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2022	Nombre de prélèvements :	7
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2023	Nombre de prélèvements :	4
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	100,00 %
Nombre de prélèvements :	69

# Conclusion générale pour l'unité de gestion

#### **Indicateurs SISPEA**

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

### Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SYN. O2 BRAY SECTEUR COEUR DE BRAY

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
00606X0082	BEAUSSAULT	BEAUSSAULT	60 %
00606X0081	BEAUSSAULT ANCIEN	BEAUSSAULT	60 %
00605X0213	NESLE-HODENG	NESLE-HODENG	60 %

# Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
076000411	BEAUSSAULT HS	8	0	100,00 %
076000412	NESLE-HODENG	9	0	100,00 %
076001266	BEAUSSAULT BS	8	0	100,00 %
	Nombre total	25	0	100,00 %

# Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
076000411	BEAUSSAULT HS	11	4	63,64 %
076000412	NESLE-HODENG	9	0	100,00 %
076001266	BEAUSSAULT BS	11	4	63,64 %
	Nombre total	31	8	74,19 %

### Conclusion générale du rapport

Le territoire de l'unité de gestion est découpé en 3 unités de distribution (UDI).

Sur l'UDI NESLE HODENG, l'eau distribuée en 2023 est restée conforme aux valeurs réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Sur les UDI BEAUSSAULT BS et HS, des dépassements récurrents de la limite de qualité de 0,1 microg/l sont observés pour le Chlorothalonil R471811, métabolite de pesticide classé en mai 2024 non pertinent (assujetti à la valeur indicative de 0,9 microg/l).

La protection des captages par Déclaration d'Utilité Publique est une obligation réglementaire. Il appartient à la collectivité de prendre les mesures nécessaires à cette protection et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre. Enfin, de nouvelles dispositions réglementaires imposent à chaque collectivité de procéder à une évaluation des risques de dégradation de la qualité de l'eau. Celle-ci doit conduire à mettre en place des actions de maîtrise de la qualité de l'eau distribuée ainsi qu'une surveillance adaptée (plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)). Le programme analytique de suivi de la qualité de l'eau comporte au minimum les mesures de la turbidité et du résiduel de désinfectant.

Par délégation,

Ingénieur d'Etudes Sanitaires

ANNE GERARD

# **Annexes**

Liste des sigles

Informations sur les Points de Surveillance

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

# Liste des sigles

AP Arrêté préfectoral

ARS Agence régionale de santé

**BRGM** Bureau de recherches géologiques et minières

CAP Captage

**CODERST** Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

DGS Direction générale de la santé
DUP Déclaration d'utilité publique

MCA Mélanges de captages PLU Plan local d'urbanisme

TTP Station de traitement-production

**UDI** Unité de distribution

**UGE** Unité de gestion et d'exploitation

**PRPDE** Personne responsable de la production et la distribution d'eau

# Informations sur les Points de Surveillance

### 076000411 - BEAUSSAULT HS

# 076000015 - BEAUSSAULT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
076000000103	EXHAURE	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# 076000179 - BEAUSSAULT ANCIEN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000897	EXHAURE.	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 076000577 - BEAUSSAULT HS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000106	SORTIE STATION	Principal	76065 - BEAUSSAULT	RESERVOIR BEAUSSAULT ARIEN	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 076001978 - BEAUSSEAUT BS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
076000003069	SORTIE STATION BS	Principal	76065 - BEAUSSAULT	RESERVOIR R200 MONT BEAUSSAULT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

#### 076001996 - BEAUSSAULT MELANGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000003087	MELANGE	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 076000412 - NESLE-HODENG

# 076000015 - BEAUSSAULT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
076000000103	EXHAURE	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# 076000178 - NESLE-HODENG

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000898	STATION	Principal	76459 - NESLE-HODENG		EAU BRUTE SOUTERRAINE

### 076000179 - BEAUSSAULT ANCIEN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000897	EXHAURE.	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# **076000577 - BEAUSSAULT HS**

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
076000000106	SORTIE STATION	Principal	76065 - BEAUSSAULT	RESERVOIR BEAUSSAULT ARIEN	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

### 076000710 - NESLE-HODENG

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000901	SORTIE STATION	Principal	76459 - NESLE-HODENG	RESERVOIR NESLE-HODENG 2X200	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION
076000001942	R 2X200 NESLE-HODENG	Secondaire	76459 - NESLE-HODENG		EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

# 076001996 - BEAUSSAULT MELANGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000003087	MELANGE	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# 076001266 - BEAUSSAULT BS

# 076000015 - BEAUSSAULT

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
076000000103	EXHAURE	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# 076000179 - BEAUSSAULT ANCIEN

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000000897	EXHAURE.	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# 076000577 - BEAUSSAULT HS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau	
076000000106	SORTIE STATION	Principal	76065 - BEAUSSAULT	RESERVOIR BEAUSSAULT ARIEN	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION	

# 076001978 - BEAUSSEAUT BS

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
0760000003069	SORTIE STATION BS	Principal	76065 - BEAUSSAULT	RESERVOIR R200 MONT BEAUSSAULT	ESO A TURB. < 2 SORTIE PRODUCTION

# 076001996 - BEAUSSAULT MELANGE

Code du point de surveillance	Nom	Nature	Commune	Localisation	Type de l'eau
076000003087	MELANGE	Principal	76065 - BEAUSSAULT		EAU BRUTE SOUTERRAINE

# Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

#### Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL)?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

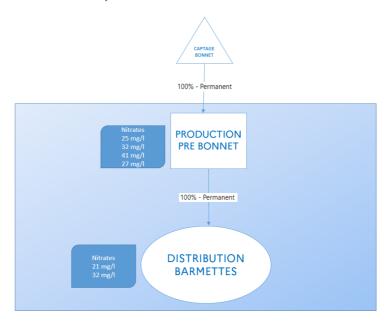
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

#### Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

#### Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre?

• Valeurs minimum et maximum : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

• Valeur moyenne: aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

• Bactériologie : c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- D'exclure du calcul les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- D'inclure dans le calcul les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

#### Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

#### Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

(25+32+**41**+27) / 4 = 31,2 mg/L avec Nombre de prélèvements = 4

**Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES** 

(21 + 32) / 2 = 26,5 mg/L avec Nombre de prélèvement = 2

Calcul de la moyenne = (1 x 2) + (3 x 4) / (2 x 4)

 $((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$ 

#### On aura donc pour cette UDI

-> Valeur moyenne : 29,6 mg/L -> Valeur maximum : 41 mg/L -> Valeur minimum : 21 mg/L

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.